



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 14065

Texte de la question

M. Jean Michel attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'évolution de la réforme de la permanence de soins et les conséquences que cette dernière peut avoir sur la qualité des soins pour nos concitoyens. Après que les travaux de la commission ministérielle sur la permanence des soins aient été rendus publics, il est regrettable de constater que le projet de décret réorganisant la permanence des soins aboutirait, s'il était retenu, à un dispositif que de nombreux médecins s'accordent à dire qu'il ne peut fonctionner correctement. L'insuffisance du nombre de médecins libéraux, le recours à la réquisition, mode de fonctionnement qui dans ce cas n'a jamais été réellement efficace, engorgement du 15, investissements dans des maisons médicales, maisons où les patients ne se rendent pas... sont autant d'éléments qui empêchent les professionnels à soutenir ce décret. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser la politique que va suivre le Gouvernement dans ce domaine et si les légitimes interrogations des professionnels médicaux seront bien retenues.

Données clés

Auteur : [M. Jean Michel](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14065

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1971